

CHARTRE DU SUPPORTER

Le C'CHARTRES BASKET M invite ses supporters à soutenir l'esprit fair-play du club

Article 1 : Le supporter à un comportement exempt de tout reproche, il évite les excès qui peuvent entraîner l'exclusion (pas d'insultes, de propos racistes, de gestes obscènes ou déplacés). Le supporter doit respecter les autres personnes présentes dans la salle et doit surtout montrer le bon exemple aux enfants.

Article 2 : Le supporter se conforme aux règles en vigueur et il partage l'esprit du basket avec les nouveaux fans.

Article 3 : Le supporter respecte la personnalité de chacun, son équipe comme les équipes adverses. Il s'engage à respecter les supporters des clubs adverses ainsi que le public. Il s'engage également à ne pratiquer aucune discrimination aussi bien à l'intérieur du club qu'à l'égard de tiers

Article 4 : Le supporter accepte les décisions de l'arbitre et fait preuve de fair-play.

Article 5 : Le supporter reste digne dans la victoire comme dans la défaite, conscient de l'influence de son comportement sur le public. Il s'interdit tout acte de dégradation et de violence verbale ou physique.

Article 6 : Le supporter fait de chaque rencontre un moment privilégié, une sorte de fête, quelle que soit l'importance de l'enjeu et il contribue à l'ambiance positive dégagée par son groupe.

Article 7 : Le supporter soutient son club en permanence et en tous lieux. Il encourage les 5 joueurs sur le terrain à se surpasser pour gagner et, par son enthousiasme, il leur donne de l'énergie en vivant des émotions intenses, il devra être le 6ème homme.

Article 8 : Le supporter respecte les dirigeants, les joueurs, le club et les arbitres car tous partagent la même passion pour le basket et il participe activement à la réussite générale.

Article 9 : Le supporter est fier de son équipe et de représenter le C'CHARTRES BASKET M lors de tous les déplacements et son dynamisme doit être contagieux.

L'image du club et de nos équipes dépend de nous tous, rendons les fiers !!